

Modifications à la *Loi de 2014 sur la négociation collective dans les conseils scolaires* : les changements proposés par le gouvernement ne répondent pas aux attentes de l'AEFO

OTTAWA, le 23 février 2017 – L'Association des enseignantes et des enseignants franco-ontariens (AEFO) a pris connaissance des modifications proposées par le gouvernement à la *Loi de 2014 sur la négociation collective dans les conseils scolaires* (LNCCS). Un examen très préliminaire indique que certains de ces changements ne répondent pas aux attentes de l'AEFO.

À titre d'exemple, le gouvernement a l'intention d'obliger les syndicats qui représentent le personnel de soutien (secrétaires, aide-éducatrices et aide-éducateurs, techniciennes et techniciens en informatique, etc.) à faire partie d'organismes négociateurs provinciaux. Or, en tant qu'agent négociateur de ses membres, l'AEFO les représente déjà de façon officielle et exclusive.

« Toute modification à la *Loi* devrait permettre de rendre le processus plus efficient, » a déclaré le président de l'AEFO, Rémi Sabourin. « Il n'est vraiment pas nécessaire de l'alourdir, » a ajouté M. Sabourin.

L'AEFO compte faire un examen plus approfondi des modifications du gouvernement à la LNCCS.

L'AEFO compte environ 10 000 membres et représente les enseignantes et les enseignants des écoles élémentaires et secondaires de langue française de l'Ontario, tant catholiques que publiques, en plus du personnel professionnel et de soutien œuvrant dans différents lieux de travail francophones.

- 30 -

Information :

Marilyne Guèvremont

Cadre – service des communications

mguevremont@aefo.on.ca

613 244-2336, poste 309